



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 15 AOÛT 2022 À 18 H 30
AU PAVILLON DE L'ÎLE SITUÉ AU
480, BOULEVARD D'YOUVILLE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 – de La Noue
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 – de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 – de Bumbray
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 – de Lang
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 – D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître George DOLHAN, directeur général par intérim
Madame Rebecca MONACO, greffière adjointe

SONT ABSENTS :

Madame Arlene BRYANT, conseillère du district n° 2 – du Filgate
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district n° 5 – de Salaberry
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district n° 7 – de Le Moyne

RÉSOLUTION 2022-08-565

1.1

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

ATTENDU l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général a préparé le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE le 15 août 2022, avait lieu une présentation au conseil des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le 2 août 2022, le greffier a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay et sur le babillard officiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant la somme de 39 031 000 \$, pour l'année 2023, y compris les divers modes de financement des projets comme décrits ci-dessous :

SOMMAIRES DES PROJETS PAR MODE DE FINANCEMENT	2023	2024	2025	ULTÉRIEUR
Mode de financement des projets				
Règlement d'emprunt	17 003 000 \$	24 581 000 \$	53 982 700 \$	54 440 000 \$
Régie intermunicipale d'aqueduc (RIA)	81 400 \$	452 000 \$	692 300 \$	- \$
Fonds de roulement	693 400 \$	530 000 \$	615 000 \$	530 000 \$
Fonds des parcs et des terrains de jeux	75 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Excédent non affecté	9 655 000 \$	3 355 000 \$	1 255 000 \$	3 655 000 \$
Réserves	615 200 \$	680 000 \$	700 000 \$	500 000 \$
Fonds d'administration	240 000 \$	- \$	- \$	- \$
Total des projets financés par la Ville	28 363 000 \$	29 623 000 \$	57 270 000 \$	59 150 000 \$
Subventions	4 500 000 \$	7 300 000 \$	5 000 000 \$	3 400 000 \$
Subventions TECQ - Note 1	4 018 000 \$	6 231 000 \$	345 000 \$	345 000 \$
Total des projets incluant ceux subventionnés	36 881 000 \$	43 154 000 \$	62 615 000 \$	62 895 000 \$

Note 1

Partie des projets qui serait subventionnée par le Gouvernement du Québec ou assumée par d'autres organismes municipaux et qui a un effet sur la dette de la Ville versus celle à la charge d'autres tiers.

Monsieur le conseiller François Le Borgne propose que le titre du projet TPH21-024 soit amendé comme suit :

« Construction d'un bassin de rétention ou autre moyen proposé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assurant la protection environnementale de la terre 252. »

Monsieur le conseiller Éric Corbeil seconde l'amendement de monsieur le conseiller François LeBorgne.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2022-08-567 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 18 h 43.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN